



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur:
1-855-983-1808

Soumission par courriel:
soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

RÉVISION 006 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

Proposal To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et travaux de construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Cornwall, Ontario K6H 6S2

Title-Sujet Centre d'apprentissage de Landons Bay, Parc national des Mîles-Îles, Ontario		
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P468-23-0088/A		Date : 09 novembre 2023
N° de modification - Amendment No. : 006		
Client Ref. No. – N° de réf. du client 2324		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14 h 00	on – le 23 novembre 2023	Time Zone - Fuseau horaire HNE, EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sheldon Lalonde sheldon.lalonde@pc.gc.ca		
Telephone No. - N° de téléphone (343) 585-3836		Fax No. – N° de télécopieur 1-855-983-1808
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et travaux de construction : See Herein – Voir aux présentes		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title – Titre : Telephone No. - N° de téléphone : _____		
Email Address - Courriel : _____		
Signature		Date

Modification 006

Cette modification vise à prévoir ce qui suit :

- A. Pour prolonger la date de clôture de demande de proposition ;
- B. Questions ou demandes d'éclaircissement
- C. Questions et Réponse

A. Date de clôture des soumissions

La date de clôture de la DDP 5P468-23-0088/A est prolongée du **16 novembre 2023** au **23 novembre 2023 à 14h00 HNE**.

B. Questions ou demandes d'éclaircissement

Remplacer « **SI3 QUESTIONS OU DEMANDE DE CLARIFICATION** » dans son intégralité par ce qui suit :

IP3 QUESTIONS OU DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENT

Les questions ou les demandes d'éclaircissement pendant la période de soumission doivent être soumises par écrit le plus tôt possible à l'autorité contractante dont le nom figure à la page 1 de la DDP. Les demandes de renseignements ou d'éclaircissement devraient être reçues au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date limite indiquée sur la page couverture de la DDP. Il se peut que les demandes de renseignements ou d'éclaircissement reçues après cette date demeurent sans réponse avant la date de clôture pour la présentation des propositions.

C. Questions et Réponse

Questions	Réponse
6-1 Selon l'amendement 4, les honoraires de tous les spécialistes énumérés dans le tableau 1 doivent être inclus, mais d'après l'étendue des travaux décrite à l'annexe D, l'étendue des travaux n'est pas claire pour un grand nombre des spécialistes énumérés.	a. L'auteur de la proposition doit estimer les honoraires de conception relatifs au centre d'apprentissage envisagé, tel que décrit dans les plans conceptuels, qui consiste essentiellement en un bâtiment à usage multiple, comprenant les services publics du site, l'aménagement paysager, le paysagement et une aire de jeux.
a. 1 - Veuillez fournir un cahier des charges clair pour chacun des spécialistes du tableau 1. Cela permettra d'assurer l'équité de la procédure d'appel d'offres en fournissant les mêmes informations à tous les soumissionnaires et en évitant ainsi à chaque soumissionnaire de devoir "deviner" l'étendue des travaux requis.	Se référer au tableau 1 révisé - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes pour lesquels le promoteur peut soit choisir d'inclure les honoraires dans la section Format d'identification de l'équipe, s'il existe une expertise interne pour ceux-ci, ou d'inclure les honoraires dans la section Spécialiste s'il n'y a pas d'expertise interne.
b. 2 - Veuillez reconsidérer la possibilité d'autoriser une extension de la date limite de soumission d'au moins 3 semaines suite aux clarifications du champ d'application afin de laisser le temps de coordonner tous les spécialistes requis.	Par exemple, le plan d'éclairage doit être basé sur les exigences de l'annexe D, où les aspects écologiques, de ciel noir et de sécurité de l'éclairage sont pris en compte. Si le promoteur dispose de cette expertise à

	<p>l'interne, il devra y inclure ses honoraires. Si ce n'est pas le cas, il devra inclure les honoraires dans la section Spécialistes. Il en va de même pour les autres expertises, c'est-à-dire l'ingénierie de la circulation, etc.</p> <p>b. revoir les modifications</p>
<p>6-2 Les questions relatives à la mise en service n'ont toujours pas été clarifiées.</p> <p>a. Champ d'application du commissionnement (4.3.10 et 5.3.10) - veuillez clarifier le champ d'application concernant la définition, l'établissement et la vérification des archives.</p> <p>b. Champ d'application de la mise en service (4.3.10 et 5.3.10) - veuillez clarifier le point 3. De quel bâtiment s'agit-il ?</p>	<p>Dans les sections 4.3.10 et 5.3.10, l'intention est que le consultant présente un plan préliminaire, de haut niveau, pour la mise en service du site. Il est entendu que le plan sera affiné au fur et à mesure de l'évolution de la conception. Le plan de mise en service comprendra un processus d'archivage des détails du projet (ex : c'est-à-dire un classeur de clôture).</p>
<p>6-3 La question 2-6 n'a pas reçu de réponse appropriée - l'entreprise demandait si les fiches de projet pour le consultant en code/réglementation étaient requises dans le cadre de la soumission de la proposition, et la réponse fournie ne répond pas à la question.</p>	<p>Reportez-vous à la section 3.2.3 de l'appel d'offres, où figure la liste du personnel clé. Il s'agit des personnes pour lesquelles le soumissionnaire doit présenter des exemples de projets.</p> <p>Remarque : cette réponse remplace la réponse 2-6.</p>
<p>6-4 Les parties b) et c) de notre question 4-6 sont restées sans réponse.</p> <p>o Pour développer le point 4-6 b : après examen de la liste des consultants spécialisés fournie dans le tableau 1, les spécialistes suivants n'ont pas de champ d'application défini dans l'annexe D et ne peuvent donc pas être évalués sans informations supplémentaires sur le champ d'application fournies par l'APC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie municipale - Ingénierie et spécialistes de l'environnement - Consultant en acoustique - Modélisation énergétique <p>o Pour développer le point 4-6 c : Étant donné qu'il vient d'être précisé que 15 spécialistes doivent être inclus dans la proposition de prix et qu'un amendement de 14 pages a été publié, qui devra être examiné et incorporé par tous les consultants dans les propositions, la date de soumission du 9 novembre n'est pas réalisable. Veuillez reconsidérer la demande de prolongation de 2 à 3 semaines (exprimée par de nombreux soumissionnaires) afin de laisser suffisamment de temps à tous les soumissionnaires pour contacter les 15 groupes de consultants spécialisés afin d'obtenir un prix et d'examiner et d'incorporer les 14 pages de réponses à l'amendement, afin que les soumissionnaires puissent fournir des réponses complètes à leur proposition.</p>	<p>Se référer au tableau 1 révisé - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.</p>
<p>6-5 Le tableau 1 inclut à la fois un "analyste des codes nationaux et provinciaux et de la réglementation" dans la liste des consultants clés de l'annexe A, et un "spécialiste des codes" séparément dans la liste des consultants spécialisés. Pouvez-vous confirmer que ces deux rôles sont censés n'en</p>	<p>Se référer au tableau 1 révisé - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes.</p>

former qu'un seul, sous la rubrique "consultants clés" (supprimé de la liste des consultants spécialisés) ? S'il s'agit de deux rôles distincts, veuillez définir clairement le champ d'action de chaque consultant.	
6-6 Conformément à nos questions dans la modification no 2, la plupart des spécialistes qui pourraient être classés dans la catégorie " génie et spécialistes de l'environnement " ne peuvent être transportés par les architectes en raison des limites de responsabilité - comme les consultants en matières dangereuses, les géotechniciens, les arpenteurs, etc. Par conséquent, veuillez confirmer que les services d'ingénierie et de spécialistes de l'environnement seront effectivement assurés par Parcs Canada et les retirer de l'annexe A et du tableau 1.	Se référer au tableau 1 révisé - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes. - revoir les modifications
6-7 Conformément à l'amendement n° 2, Q&R n° 7, un consultant en développement durable est requis - veuillez fournir une mise à jour du tableau n° 1 et de l'annexe A afin d'y inclure ce spécialiste.	Voir le tableau 1 révisé - Résumé des exigences de la proposition - Format d'identification de l'équipe et spécialistes, modélisation énergétique (y compris les simulations et la démonstration des objectifs de durabilité / budget énergétique).
6-8 Question 5-7 : "Le pourcentage exact sera déterminé après l'attribution du contrat" - il n'est pas possible de fixer un prix. Comme les frais de déplacement ne sont pas remboursables (ils doivent être inclus dans les honoraires fixes du soumissionnaire), un pourcentage de réunions sur site par rapport aux réunions virtuelles doit être clairement défini pour que tous les soumissionnaires puissent établir un prix équitable.	Pour l'établissement des prix, veuillez supposer que 50 % des réunions se dérouleront à distance.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.